

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1898.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1898 s'élève à fr. 114.152.255 70

Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1897 montent à 112.964.163 70

Soit une augmentation de . . . fr. 1.188,090 »

résultant de diverses modifications qui se justifient de la manière suivante :

ART. 5. — *Dette à 3 % (1^{re} série).*

Crédit proposé pour 1898 fr. 4,509,516 80
— demandé pour 1897 4,511,178 40

DIMINUTION. . . fr. 1,861 60

L'allocation a été diminuée des charges d'intérêt et d'amortissement afférentes au capital à émettre éventuellement en échange de titres de la Grande Compagnie du Luxembourg. Elle est ainsi ramenée aux charges du capital réellement émis à la date du 31 décembre 1896.

ART. 6. — *Dette à 3 % (2^e série).*

Crédit proposé pour 1898 fr. 56,160,511 42
— demandé pour 1897 56,507,909 82

DIMINUTION. . . fr. 147,598 40

L'allocation a été diminuée des charges d'intérêt et d'amortissement prévues pour les capitaux à émettre postérieurement au 31 décembre 1896.

ART. 8. — *Intérêts et frais des capitaux à emprunter pendant les années 1897 et 1898, à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit proposé pour 1898 fr. 950,000 »
— demandé pour 1897 800,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 150,000 »

Cette augmentation est la conséquence des modifications proposées aux articles 5 et 6; le chiffre a été arrondi.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Annuité à payer jusqu'en 1972 du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve.*

Credit proposé pour 1898	fr.	760,000	»
— demandé pour 1897			»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	760,000

La loi du 29 juin 1896 a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve, à partir du 7 septembre 1897, conformément à l'article 53 du cahier des charges de concession. (Voir *Doc. parl.* n° 204 de la session 1895-1896.)

A compter de l'année 1898, et par application du dernier alinéa de l'article 53 précité, le Trésor aura à payer pour ce rachat une annuité égale à la part de recette attribuée à la Société concessionnaire pendant la dernière des sept années prises pour base du rachat, c'est-à-dire pendant l'année commençant le 7 septembre 1896 et finissant le 6 septembre 1897.

Cette annuité, qui ne peut être déterminée exactement dès aujourd'hui, est évaluée approximativement à 760,000 francs.

ART. 16. — *Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit proposé pour 1898	fr.	8,150	»
— demandé pour 1897		8,800	»
		<hr/>	
DIMINUTION.		fr.	650

Cette diminution est due au jeu de l'amortissement.

ART. 17. — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit proposé pour 1898	fr.	780,000	»
— demandé pour 1897		700,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	80,000

Elle est sollicitée à concurrence de 51,155 francs pour faire face au paiement des annuités souscrites pour la formation du capital des lignes ci-après, récemment concédées : Liège-Barchon, Ypres-Neuve-Eglise et Louvain-Tervueren. Le surplus, soit 48,845 francs, est destiné au règlement d'annuités à souscrire éventuellement pour des lignes à l'étude ou pour l'augmentation du capital de lignes en exploitation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Pensions diverses.*

Crédit proposé pour 1898	fr.	11,510,396	»
— demandé pour 1897.		11,511,396	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	199,000	»

Le service des pensions nécessitera une augmentation de dépense pour les Départements de la Justice, de l'Industrie et du Travail, de la Guerre (pensions militaires), ainsi que pour les administrations ressortissant au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Par contre, on peut prévoir une diminution pour le Département des Finances. La différence de 199,000 francs forme la balance des modifications proposées.

ART. 26. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit proposé pour 1898	fr.	2,574,000	»
— demandé pour 1897		2,425,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	149,000	»

Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs communaux admis annuellement à la retraite. Toutefois le Trésor ne doit supporter que les deux cinquièmes des dépenses imputables sur cet article; le complément est recouvrable au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de un cinquième et de deux cinquièmes.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1898, à la somme de cent quatorze millions cent cinquante-deux mille deux cent cinquante-trois francs soixante-dix centimes (fr. 114,152,253 70), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1897.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(64)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1898.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT			TOTAL par chapitre.
		DES CRÉDITS par article.			
	CHAPITRE I^{er}.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1896.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.		Intérêts du capital amorti.	Dotations de l'amortissement.	
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/8 %	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	"	"	"	80,598 14
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	"	"	"	125,586 24
4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série)	4,227,484 50	"	281,852 50	4,509,516 80
6	— (2 ^e série)	32,542,646 46	507,855	5,510,051 96	56,160,511 42
7	— (3 ^e série)	6,001,200 "	"	400,080 "	6,401,280 "
	TOTAUX. fr.	68,070,321 74	507,855	4,191,944 26	72,570,099 "
			4,400,777 26		
8	Intérêts et frais des capitaux à emprunter pendant les années 1897 et 1898 à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires				950,000 "
	A REPORTER. . . . fr.				73,745,247 40

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	75,745,247 40	
	§ 2. Annuités diverses.		
9	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000	
10	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600	
11	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000	
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000	
15	Annuité à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,857	
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix de rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858)	672,550	
15	Annuité à payer jusqu'en 1972 du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve	760,000	
16	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,150	87,847,807 70
17	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	780,000	
18	Annuités à servir jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines	71,000	
19	Deuxième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.	688,544 74	
	§ 5. Autres charges.		
20	Rente annuelle à 5 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875)	59,798 56	
21	Rente annuelle à 5 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895)	45,000	
22	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	300,000	
25	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000	154,500	
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500	7,500	
	A REPORTER. . . fr.		87,847,807 70

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	87,847,807 70
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
24	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	9,200,000 •	} 23,848,596 •
25	Pensions diverses.	11,510,596 •	
26	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	2,574,000 •	
27	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
28	a. Intérêts à 3 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,600,000 •	} 1,605,000 •	
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. fr. 5,000 •		
29	Intérêts à 2 1/2 % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	5,050 •	} 2,456,050 •
30	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation.	850,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	114,152,255 70

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1897.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER

(68)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1898

BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
				Intérêts du capital amorti	Dotation de l'amortissement	
CHAPITRE PREMIER.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1898 et au 1 ^{er} janvier 1899)	5,498,990 78	.	.	5,498,990 78
2	.	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1898)
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	.	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances, articles 20 et 25 dudit traité et art. 10 de ladite convention.
4	.	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité
3 ^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
Dette à 3 %, 1 ^{re} série :						
5	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 140,916,150 francs, en circulation au 31 décembre 1896 (semestres au 1 ^{er} juillet 1898 et au 1 ^{er} janvier 1899)	4,227,484 50	.	.	4,509,316 80
	b.	Amortissement : Dotation de 20 c % sur le même capital émis primitivement (mêmes semestres)	281,832 50	.	
Dette à 3 %, 2 ^e série :						
6	a.	Intérêt à 3 % sur le capital de fr. 1,744,754,882 22, en circulation au 31 décembre 1896 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1898).	52,542,646 46	.	.	56,160,511 82
	b.	Amortissement : 1 ^o Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de fr. 1,755,015,982 22 2 ^o Intérêt à 3 % sur le capital amorti de 10,261,100 . (Mêmes semestres).	.	307,855 .	3,510,051 96	
Dette à 3 %, 3 ^e série :						
7	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 200,040,000 francs, en circulation au 31 décembre 1896 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1898).	6,001,200 .	.	.	6,401,280 .
	b.	Amortissement : Dotation de 20 c % sur le même capital émis primitivement (mêmes semestres)	400,080 .	
TOTAL			68,070,321 74	307,855 .	4,101,944 20	72,570,099 .
				4,400,777 26		
A REPORTER fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1898.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1897	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DEPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	•	•	80,598 14	80,598 14	
123,386 24	123,386 24	•	•	123,386 24	121,382 96	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	20,820 40	
4,509,316 80	4,511,178 40	•	1,861 60	4,511,178 40	4,605,261 70	
56,160,511 42	56,507,909 82	•	147,598 40	54,275,842 62	55,526,995 82 (1)	(1) 3 % et 3 1/2 %, 2 ^e série, réduits
6,401,280	6,401,280	•	•	6,401,280	6,951,390	
72,705,247 40	72,944,507 40	•	149,260	70,910,440 20	72,803,459 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8		Intérêts et frais des capitaux à emprunter pendant les années 1897 et 1898 à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires
		§ 2. Annuités diverses.
9		Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1898 et au 1 ^{er} janvier 1899.)
10		Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)
11		Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1898. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)
12		Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ %, sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1906 :
13	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,391,169
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 5,080,068
14		Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix de rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
15		Annuité à payer jusqu'en 1972 du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve
16		Annuité à payer jusqu'en 1949, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
17		Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
18		Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Contraï et Malines
19		Deuxième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.
		§ 3. Autres charges.
20		Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,526,659 09 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1897 au 12 avril 1898.)
21		Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art 3 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1897 au 31 août 1898.)
22		Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).
23	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1898.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1897.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
72,705,247 40	72,944,507 40	.	149,260	70,910,440 20	72,805,459 80	
950,000	800,000	150,000	.	1,200,000	754,850 60	
300,000	300,000	.	.	300,000	300,000	
219,600	219,600	.	.	275,000	219,600	
1,000,000	1,000,000	.	.	1,000,000	1,000,000	
612,000	612,000	.	.	612,000	612,000	
8,471,857	8,471,857	.	.	8,471,857	8,471,837	
672,550	672,550	.	.	672,550	672,550	
760,000	.	760,000	.	.	.	
8,150	8,800	.	650	8,850	8,275	
780,000	700,000	80,000	.	580,000	551,555	
71,000	71,000	.	.	945,000	(¹) 892,000	(¹) Une somme de 45,000 francs a été transférée à l'exercice 1896.
688,544 74	688,544 74	
59,798 56	59,798 56	.	.	59,798 56	59,798 56	
45,000	45,000	.	.	45,000	45,000	
500,000	500,000	.	.	500,000	(²) 542,081 42	(²) Voir annexe n° 1. Une somme de 12,000 francs a été transférée à l'exercice 1896.
134,500	134,500	.	.	134,500	66,157 87	
87,847,807 70	87,007,717 70	990,000	149,910	85,404,755 76	86,778,705 25	
AUGMENTATION. . . fr.		840,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
24	.	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif.)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles 518
	b.	— de l'ordre de Léopold 51,000
	c.	Marine. — Pensions militaires 19,878
	d.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000
	e.	— du Département de la Justice 775,000
	f.	— — — (ecclésiastiques) 590,000
	g.	— — des Affaires Étrangères. 85,000
25	h.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 1,101,000
	i.	— — de l'Agriculture et des Travaux publics 450,000
	j.	— — de l'Industrie et du Travail 42,000
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,650,000
	l.	— — de la Guerre (militaires) 4,770,000
	m.	— — — (civiles) 110,000
	n.	— — des Finances. 2,050,000
	o.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000
26	.	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
27	.	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
28	a.	Intérêts à 3 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,600,000
29	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000
30	.	Intérêts à 2 1/4 % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
	.	Intérêts à 2 1/4 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1898.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1897.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,200,000	9,200,000	"	"	5,200,000	5,056,959 27	
11,510,596	11,511,596	109,000	"	10,758,079	10,465,542 07	Voir Annexes n° 2 et 3.
2,574,000	2,425,000	149,000	"	2,900,000	2,195,611 05	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$.
564,000	564,000	"	"	564,000	564,000	
25,848,596	25,500,596	548,000	"	16,712,079	16,282,115 29	
AUGMENTATION. . fr		548,000				
1,105,000	1,605,000	"	"	1,505,000	1,789,442 10	
5,050	5,050	"	"	5,050	5,056 01	
850,000	850,000	"	"	850,000	758,706 85	
2,456,050	2,456,050	"	"	2,556,050	2,551,181 96	

BUDGET DE L'EXERCICE 1898

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
	Service de la dette proprement dite
II	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
IV. (1895 et 1896)	Dépenses exceptionnelles. — Conversion de la dette à 5 $\frac{1}{4}$ %
	TOTAL. fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1898.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1897.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
87,847,807 70	87,007,717 70	840,090	»	85,404,755 76	86,778,705 25	
23,848,596	23,500,596	348,000	»	16,712,079	16,282,115 29	
2,456,050	2,456,050	.	»	2,556,050	2,531,184 96	
.	.	.	»	102,976 07	535,578 77	
114,152,255 70	112,004,163 70	1,188,090	»	104,665,860 83	105,927,580 27	
AUGMENTATION. . . fr.		1,188,090				

(78)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1898.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1890 à 1895.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits votés pour l'année 1897 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1898.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1896 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1897.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1896.

ANNEXE N° 1. État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1854 et de lois subséquentes, pendant les années 1890 à 1895.

	ANNÉES					
	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.
DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.						
la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
l'Entre-Sambre-et-Meuse	158,709 65	154,147 29	155,204 25	155,745 28	151,986 06	105,228 70
Tongres à Bilsen.	(²)	(²)	11,552 50	(²)	(²)	(²)
— à Ans	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)
Maaeyock.	150,000 "	150,000 "	150,000 "	149,898 58	142,776 50	146,852 72
Lierre à Turnhout	(⁴) 7,065 70	"	"	"	"	"
Totaux. fr.	295,775 42	284,147 20	296,556 75	285,641 66	274,762 56	342,081 42

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) La Société concessionnaire de ce chemin de fer a remboursé au Trésor, jusqu'en 1894 inclusivement, fr. 350,756 86, à valoir sur les sommes qui lui ont été payées à titre de minimum d'intérêt.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1895, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 36,154 74 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) La cour d'appel de Bruxelles ayant admis la réclamation de la Société anonyme du chemin de fer Lierre à Turnhout, tendant à faire exclure des comptes qui ont servi de base à la liquidation de la garantie d'intérêt de 1877 à 1882, le produit provenant du camionnage des marchandises, l'État a été condamné à payer à ladite Société la somme de fr. 7,065 70.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS PROPOSÉS POUR 1897.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1898.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles	"	518	"	518	"	"
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	19,878	"	19,878	"	"
— de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	700,000	"	775,000	"	75,000	"
— — (ecclésiastiques)	590,000	"	590,000	"	"	"
— des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,021,000	"	1,101,000	"	80,000	"
— de l'Industrie et du Travail	25,000	"	42,000	"	19,000	"
— de l'Agriculture et des Travaux publics	450,000	"	450,000	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,650,000	"	1,650,000	"	"	"
— de la Guerre (militaires)	4,720,000	"	4,770,000	"	50,000	"
— — (civiles)	110,000	"	110,000	"	"	"
— des Finances	2,075,000	"	2,050,000	"	25,000	"
— des pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
Totaux	11,291,000	20,506	11,490,000	20,506	224,000	25,000
	fr. 11,511,506		fr. 11,510,506		EN PLUS : fr. 100,000	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.	MOUVEMENT pendant l'année 1896.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896	MOUVEMENT pendant l'année 1896.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiques	2	"	"	2	518	"	"
Militaires	2,996	175	190	2,979	4,550,200	(¹)485,215	(²)551,800
Ordre de Léopold	101	2	7	96	10,100	200	700
Marine (militaires de la)	12	"	"	12	19,878	"	"
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions de l'Industrie et du Travail	"	5	"	5	"	18,454	"
— des Affaires Étrangères	15	1	2	14	70,592	2,160	8,625
— de la Justice	257	50	25	264	662,561	85,444	55,581
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	459	51	55	455	956,574	100,677	95,229
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,154	122	65	1,215	1,457,257	192,550	85,728
— de l'Agriculture et des Travaux publics,	269	56	27	278	455,501	42,750	41,445
— de la Guerre.	44	6	4	46	87,586	15,921	12,281
— des Finances.	1,556	88	155	1,291	1,896,717	187,957	188,546
— de la Cour des Comptes	4	"	"	4	8,452	"	"
Pensions ecclésiastiques	585	60	48	597	537,716	62,892	47,527
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	4	"	"	4	2,885	"	"
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (¹)	2,150	202	107	2,225	2,215,471	208,664	115,561
TOTAUX	9,148	776	650	9,285	12,719,588	1,400,824	996,871
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :			
157 pensions.				403,953 francs.			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1897.

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
	nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
518	(1) Y compris l'augmentation votée par la loi du 2 juillet 1896, soit 169,950 francs.
4,687,565	172	1	.	189	1	.	
9,600	2	.	.	7	.	.	
19,878	(2) Y compris l'augmentation accordée par la même loi aux pensionnaires décédés dans le courant de l'année 1896, soit 11,311 francs.
18,434	5	
63,929	1	.	.	2	.	.	
694,424	29	1	.	22	1	.	
944,022	49	2	.	33	2	.	
1,564,059	122	.	.	63	.	.	
430,586	31	5	.	22	5	.	
89,226	6	.	.	4	.	.	
1,896,508	86	2	.	131	2	.	
8,452	
383,081	60	.	.	48	.	.	
2,885	
2,508,574	193	9	.	97	9	1 (3)	(3) Arrêté royal du 8 juin 1896
15,123,541	756	20	.	618	20	1	(4) Aux termes de l'article 107 de la loi du 8 avril 1883, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : 2/5 par les communes, 1/5 par les provinces, 2/5 par l'Etat. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
		776			659		

(84)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1896. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.
	Ministère de la Justice								
	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>								
1	Labrousse, A-J surveillant des travaux à l'École de bienfaisance de l'État à Saint-Hubert (art 5, 6, 8, 1 ^o et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	45	727	207	10	De Staegher, F F, greffier de la justice de paix de Ninove (art 1 ^{er} , 6, 8, 1 ^o et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	66	1,501	60
2	Van Oost, H J, surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Louvain (art 5, 6, 9, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} § 2 de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	62	1 545	101	11	Peene A P I, juge de paix du 2 ^e canton de Bruxelles art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867)	70	6,000	Id
3	Mahieu, A, chauffeur à la prison de l'Annoy (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} § 2 de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	66	895	355	12	Wenstenraadt, M, surveillant de 2 ^e classe à la prison de Veveyers (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art 1 ^{er} § 2 de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	64	1,147	8
4	Poncelet G-A A, directeur au Ministère de la Justice (art 1 ^{er} , 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	67	4,734	Id	13	Copermans, L-M greffier de la justice de paix du canton de Lens (art 1 ^{er} 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	1,528	60
5	Ghiesbreght E-J E, chef de bureau au Ministère de la Justice et vérificateur de la comptabilité du Monteur (art 1 ^{er} 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	68	4 125	255	14	Biebuyck, D A greffier de la jus- tice de paix à Louvysclède (art 1 ^{er} , 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	1 088	115
6	Bernjean I N secrétaire du comité d'inspection de l'École de bienfaisance de l'État à Saint- Hubert (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	67	1,795	8	15	Clooten H I -C, conseiller à la Cour d'appel de Liège (art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867)	72	7,500	Id
7	Piroost H F, surveillant de 2 ^e classe à la prison centrale de Gand (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	48	780	Id	16	Lempicre J-F messager à la Cour de cassation (art 1 ^{er} 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	65	1,156	Id
8	Van Mieghem I-C-M, greffier de la justice de paix de Saint- Nicolas (art 1 ^{er} 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	67	1,501	Id	17	Tytgat Th M, surveillant à la prison de Gand	56	800	-
9	Dejardin, P J-A, greffier du tri- bunal de 1 ^{re} instance à Anlon (art 1 ^{er} , 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	66	5,875	60	18	Lonson P-J, huissier de salle au Ministère de la Justice (art 1 ^{er} , 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	67	1,400	115
					19	Loumaye, A J, juge de paix du canton de Heion (art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	70	5 000	Id
					20	Opdebeeck, A, vice président du tribunal de 1 ^{re} instance d'An- vers (art 9 de la loi du 25 juil- let 1867)	70	5,750	Id
					21	Maus B J-B G juge du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	70	5,000	136- 137

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
2	St Serstevens, M - J T, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 10, 11 et 14 de celle du 25 juillet 1867)	59	7,500	156-157	2	Parent, H - J, desservant à Walefles (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	66	1,100	355
25	de Garcia de la Vega, V - M - J - F - A, chef de division au Ministère de la Justice (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	45	2,296	251	3	Swinnen, J - J, desservant à Stockroy (art 12, 20, 21, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	956	Id.
24	Duchen, H.-J., juge de paix du canton d'Avennes (art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} , 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	70	5,000	Id	4	Van der eycken, F - B, desservant à Herstappe, art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	71	1,120	Id.
25	De Vliegheer, L. - E. greffier de la justice de paix d'Esclon (art 4, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1849)	65	1,462	254	5	Aubert H - F - J, desservant à Clouges (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,145	351
26	Kumps, H - F, juge de paix du canton de Louvain (art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	61	6,990	Id	6	Bertau, V - N - H, desservant à Estambourg (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	68	1,100	Id.
27	Segers, A, conducteur aux presses mécaniques du <i>Moniteur belge</i> (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	71	1,429	211	7	Deroy, L - I, chapelain à Athys (art 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	61	621	Id
28	Deom J - B - V, surveillant de prison en disponibilité (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	52	602	251	8	Desmedt, L - G, desservant à Chevrougne (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	79	1,200	Id.
29	Danneels, L - D, surveillant de prison (art 1 ^{er} , 6, 8, 10, 11 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} § 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	65	1,020	317	9	Jacob, H, cure de 2 ^e classe à Beatrix (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,525	Id.
30	Idon, G, surveillant d'atelier de couture à la prison centrale de Gand (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849)	65	812	Id	10	Laurent, J - A, desservant à Chapelle-a-Oie (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	65	1,100	Id.
TOTAL . . .			85,444		11	Schutjser, E, vicaire à Sevennecken (art 12, 20, 21, 25, 24, 40 et 42 de la loi du 21 juillet 1844)	40	315	289
Ministère de la Justice.					12	Planchon, B - J - J, desservant à Zulte art 12 20 25 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	48	550	331
<i>Pensions ecclésiastiques</i>					13	Lugene, E - J, desservant à Saint-Amand (Hainaut) (art 20 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	72	1,145	359
1	Denis, C - A, desservant à Saint-Denis (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	85	1,200	355	14	De Vos, F - J, desservant à Houthem art 20 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	67	1,100	Id.
					15	Oris, B - E, desservant à Cosen (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	74	1,195	Id.
					16	Polley, B - L - C, desservant à Loere (art 12 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	61	896	Id.
					17	Paris, J - L, desservant à Masbourg (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	75	1,200	8
					18	Moons, P - L, vicaire à Grammont (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	68	800	289

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur
19	Mertens, J., aumônier au corps de discipline et de correction à Villoreille (liquidé par le Département de la Guerre)	65	2,055	.	56	Van Gompel, C-G, desservant à Lecuw Saint Pierre (art 20 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	75	1,200	115
20	Parmentier, F-J, desservant à Molembaix (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	79	1,155	278	57	Vivinus, A, desservant à Habay la Vieille (art 20 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	73	1,165	Id
21	Beaucour, L. D, desservant à Rebrux (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	67	1,100	60	58	Gotalle, J-F, desservant à Salmchâteau (art 12, 20 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	61	1,058	136-137
22	Beauvoys L-N, desservant à Namur (art 20 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	65	1,100	Id	59	Vandenp, H, desservant à Vieux Heverly (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	80	1,200	Id
23	Gondry, A-D, desservant à Felonne (art 20 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	76	1,200	Id	40	Noterman, A, vicaire à Nevele (art 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	37	511	156
24	Guiset, C, desservant à Soye (art 20 21 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	67	1,100	Id	51	Collard, E, desservant à Hollange (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	74	1,180	187
25	Mitréchauffe, P-J, desservant à Vezen (art 20 21 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	75	1,200	Id	52	Galand, G, desservant à Tilff (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	72	1,145	Id
26	Vivinus H-V, aumônier de l'école des pupilles de l'armée à Namur (liquidé par le Département de la Guerre)	65	1,247	.	45	Roush, J-Il., desservant à Berneau (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	65	1,100	Id
27	Segers, P. I., desservant à Testelt (art 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	68	666	60	44	Sior, M J E, desservant à Nessonvaux (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,100	Id
28	Massart, N. I., desservant à Basecles (art 12, 20, 25 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	45	540	106	45	Bronkart, L-J, curé de 2 ^e classe à Nandrin (art. 12, 20 21, 22, 25 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	65	1,400	245
29	Vandesippe, J-L-H, desservant à Villers Saint-Amand (art 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	62	1,046	Id.	46	Pirenne, A-N-L-G, vicaire à Liège (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884)	64	2,076	Id
30	Cornet, O-E, desservant à Ferwez (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,105	115	47	Rayée, I-V-F, desservant à Rebecq-Rognon (art 12 20 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	54	612	156
31	Hieronim, J-B, desservant à Isieres (art 20 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,110	Id	48	Declercq E, desservant à Aerseele (art 12, 20 25 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	65	684	211
32	Ketterer, J-B, desservant à Westmeerbeek (art 20, 21 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	67	1,100	Id	49	Delbaere, C J C, desservant à Herisberghe (art 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	54	612	Id
33	Lesuisse J-I, desservant à Foz (art 20 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,200	Id.	50	Goussens, E, desservant à Focke (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	77	1,200	Id
34	Roggen, J B, desservant à Grimde (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	68	1,100	Id	51	Froyen, A, desservant à Heppenert (art 12, 20, 25 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	47	554	Id
35	Vandeven H, desservant à Wincelle (art 20 21, et 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	81	1,240	Id	52	Pauvy, E, desservant à Tongrinne (art 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	52	606	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
53	Mattens, J.-H.-G., desservant à Gibeceq (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	65	1,100	251	5	François, J.-J., chauffeur-mécanicien à la section normale de Couvin.	80	258	•
54	Debatty, H.-J., desservant à Heer (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	72	595	254	6	Dussart, J.-J., directeur honoraire de l'école moyenne de l'État à Andenne.	57	2,955	•
55	Salvé, L.-J., desservant à Fraiture (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	55	481	251	7	Van Aubel, H.-H., professeur à l'athénée royal d'Anvers.	66	4,111	•
56	Bentz, D.-J., desservant à Mussyla-Ville (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	50	600	282	8	Nys, J., huissier à l'administration provinciale du Brabant.	67	654	•
57	Bierten, F.-T., desservant à Weelde (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	85	1,200	506	9	Spruyt, H., professeur à l'école normale de Mons.	44	2,254	•
58	Bourgauz, Z.-J., desservant à Doiceau (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	64	1,041	Id.	10	M ^{lle} Naert, C.-R.-M., régente à l'école normale primaire de l'État à Liège.	61	964	•
59	Deprez, J.-A., desservant à Lombartzyde (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	57	704	Id.	11	Colonval, A.-L., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de Philippeville.	62	2,155	•
60	Otte, D.-J.-A., curé de 1 ^{re} classe à Marche (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,945	Id.	12	Gilles, D., inspecteur général de l'enseignement moyen.	70	5,000	•
	TOTAL.		62,802		13	Thelic, L.-L.-P., professeur à l'école normale de Verviers.	62	1,600	•
					14	Duykers, H.-J., professeur à l'athénée d'Anvers.	65	5,845	•
	Ministère des Affaires étrangères.				15	Denis, P.-F., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	66	2,425	•
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				16	Marchandise, P.-J., directeur de l'école moyenne d'Alost.	60	3,025	•
1	Tambour, F.-J., huissier de cabinet (art. 1 ^{er} , 6, 8 et 13).	82	2,160	•	17	Zani de Ferranti, H.-T.-M.-A.-F.-A., professeur à l'athénée de Bruxelles.	62	2,804	•
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				18	Sepult, J.-F., professeur au collège communal de Dinant.	65	2,048	•
	<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>				19	De Vreese, D., inspecteur principal de l'enseignement primaire à Anvers.	65	2,857	•
1	M ^{lle} Despa, L.-H., régente et professeur de dessin à l'école moyenne de l'État à Seraing.	47	726	•	20	Decamps, L.-A., instituteur à l'école moyenne de l'État de Saint-Ghislain.	61	406	•
2	M ^{me} Lacroix-Lehnen, M.-W., régente à l'école moyenne de l'État à Verviers.	42	606	•	21	Villers, J.-J., directeur à l'école normale de Nivelles.	60	5,000	•
3	M ^{me} Dhoosche-De Block, M.-P., institutrice à l'école moyenne de l'État à Neupport et professeur de gymnastique.	57	701	•	22	Thomas, L.-J., professeur à l'athénée royal de Huy et à l'école industrielle.	61	940	•
4	Gondry, G.-H., employé de 2 ^e classe à l'Administration des archives générales du Royaume.	56	477	•	23	Juncker, G., professeur à l'athénée royal de Verviers.	62	1,085	•
					24	Lutter, J.-H., régent à l'école moyenne de Jumet et professeur à l'école industrielle.	62	608	•
					25	Cerfont, C. J., économiste à l'école normale de Nivelles.	66	1,160	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
26	M ^{me} Lepage-Lavoye, M.-A., directrice à l'école moyenne de l'État de Verviers	62	1,571	"	46	Peltier, J.-N.-P., préfet des études à l'athénée de Huy.	56	2,312	"
27	Bernimoulin, F.-M.-M.-E., préfet des études et directeur du demi-pensionnat de l'athénée royal de Liège.	64	1,950	"	47	Laurent, S. J.-H., portier-concierge à l'école moyenne de Dinant.	67	127	"
28	Courtroy, S.-A.-J., professeur à l'athénée royal d'Ath.	62	2,297	"	48	Bastin, H., régent à l'école moyenne de Schaerbeek.	46	1,391	"
29	Demaziere, P.-A., portier-concierge à l'école moyenne de Furnes.	66	84	"	49	Boux, J., commis-expéditionnaire à l'administration de la Flandre orientale.	68	916	"
30	Harlaux, C.-C., préfet des études à l'athénée de Namur.	65	3,560	"	50	Cambier, Ch.-A., directeur à l'administration de la Flandre orientale.	63	4,965	"
31	Pairou, C.-H.-J., préparateur à l'université de Liège.	62	1,705	"	51	Brocka, M.-T. (dame), femme de peine à l'administration provinciale de Liège.	67	441	"
32	Smets, L., préfet des études à l'athénée de Louvain et professeur à l'école industrielle de Bruxelles.	62	2,567	"	TOTAL			100,077	
33	Destrée, L.-O.-J., professeur à l'athénée de Charleroi et professeur à l'école industrielle en la même ville.	62	1,216	"	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
<i>Professeurs et instituteurs communaux</i>									
34	Chot, C.-J., préfet des études à l'athénée de Chimay.	61	4,633	"	1	M ^{lle} Despa, L.-H.	47	569	"
35	Micheels, J.-J.-M., professeur à l'athénée de Gand et chargé de cours à l'université.	66	4,448	"	2	M ^{me} Lacroix, née Lehnen, M.-W.	42	500	"
36	Balasse, A.-J., directeur à l'école moyenne de Rœulx.	59	2,905	"	3	M ^{me} Dhoosche-De Block, M.-P.	37	127	"
37	Courtroy, S.-A.-J., professeur à l'athénée royal d'Ath.	62	2,113	"	4	Blondiaux, H.-L.-M.	51	918	"
38	Degryse, D., concierge à l'université de Liège.	67	1,308	"	5	M ^{lle} Delatte, S.-M.-A.-E.	34	401	"
39	Van Zype, V.-D.-J., instituteur à l'école moyenne de Nieupoort.	62	961	"	6	M ^{lle} Hérauld, L.-M.-P.	52	280	"
40	Willame, F.-V.-A., surveillant et maître de calligraphie à l'athénée royal de Liège.	61	2,273	"	7	Bosmans, C.-H.	39	744	"
41	Belinfante, S.-C., maître de musique à l'athénée et à l'école moyenne de Huy.	40	366	"	8	M ^{me} Polderman-Thevissen, M.-C.-H.	34	597	"
42	Cluysenaar, P.-G., professeur et bibliothécaire à l'école normale de Huy.	64	945	"	9	Gits, A.	39	818	"
43	Rolet, J.-B., directeur de l'école moyenne de Florennes	53	2,827	"	10	Dambrin, B.	61	1,699	"
44	M ^{me} Chauvaux-Dimanche, N.-M.-T., régente à l'école moyenne de Chauvin.	56	967	"	11	Stevens, E.	50	2,004	"
45	Vandenbulcke, S., instituteur communal à Becelaere.	56	42	"	12	Detry, A.-J.	50	590	"
					13	M ^{lle} Bleuzet, M.-C.	44	419	"
					14	De Smet, S.-C.	55	1,259	"
					15	Vandenbergh, A.	70	1,361	"
					16	M ^{lle} Bauduin, M.-A.	45	1,268	"
					17	François, J.-J.-G.	58	2,178	"
					18	M ^{me} Lallemand-Tallois, M.-T.-A.	45	715	"
					19	M ^{lle} Regnard, M.	51	372	"
					20	M ^{lle} Naert, C.-R.M.	61	77	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
21	Thieffry, A.	56	864	°	57	Cerfont, C.-J.	66	2,154	°
22	Thienpond, F.	61	1,452	°	58	M ^{me} Lepage-Lavoie, M.-A.	62	2,555	°
23	Vigneaux, M.-J.	59	1,586	°	59	Neyts, J.-C.-M.	52	2,654	°
24	Swaels, C.-A.	67	2,044	°	60	M ^{me} Pierret-Lassine, P.-J.-M.	50	1,655	°
25	M ^{me} Van den Bossche-Dewachter, M.	54	75	°	61	Goffin, J.-J.	65	1,510	°
26	M ^{me} Angenot-Boniver, M.-C.	78	689	°	62	Bernimoulin, F.-M.-M.-E.	64	70	°
27	Museur, L.	56	977	°	63	Matton, G.-J.-L.-G.	58	423	°
28	Peellaert, D.	58	1,678	°	64	V ^r Mauquoy-Leclercq, E.-A.-A.	58	256	°
29	Daout, J.-M.	52	1,184	°	65	Courtoy, S.-A.-J.	61	1,212	°
30	M ^{me} D'Hoedt-Van Praet, L.-M.	46	994	°	66	Doyen, T.	50	927	°
31	Duquenne, L.	59	1,448	°	67	M ^{me} Hofmans-Verbiest, A.-M.-G.-A.-C.	48	1,268	°
32	Marechal, J.-F.	42	877	°	68	Ansiau, P.-F.	65	2,025	°
33	Denis, P.-F.	66	1,730	°	69	Baras, V.-J.	45	775	°
34	Marchandise, P.-J.	60	110	°	70	Bailion, E.-J.	51	1,988	°
35	Flamencourt, J.	50	175	°	71	Harlaux, C.-G.	65	1,417	°
36	M ^{lle} Hoyois, E.	58	585	°	72	M ^{me} François-Brasseur, M.-A.-J.	40	850	°
37	Fabry, B.-J.	52	1,458	°	73	M ^{me} Renard-De Coster, H.	40	500	°
38	M ^{me} Stapel-Michel, M.-R.-P.	41	557	°	74	Feltesse, H.-A.	54	841	°
39	Lambrechts, J.-A.	61	1,692	°	75	M ^{me} Cochet-Julien, A.-M.-A.	50	1,461	°
40	M ^{lle} Minet, M.-M.-L.	35	220	°	76	M ^{me} Peellaert-Cuvelic, R.-R.	57	50	°
41	M ^{me} Vercammen-Moorkens, M.-A.	58	516	°	77	Philippe, H.-J.-L.	56	436	°
42	Burton, A.-H.-J.	59	1,928	°	78	V ^r Tagnon-Maréchal, M.-C.-L.	45	574	°
43	M ^{me} De Meur-Bruyrt, A.-M.	57	540	°	79	Lehembre, L.	53	1,505	°
44	Sepult, J.-F.	65	685	°	80	De Schryver, D.-X.	51	1,208	°
45	Lonay, R.-J.	61	2,570	°	81	M ^{lle} Dubois, A.-O.	60	2,261	°
46	V ^r Dieu-Tremiseaux, T.	68	205	°	82	Smets, L.	62	2,433	°
47	Dogné, J.-L.	47	558	°	83	Destrée, L.-O.-J.	62	5,582	°
48	Donvil, F.-X.	52	1,185	°	84	M ^{lle} Derideau, M.-Z.	56	2,033	°
49	De Vreese, D.	63	1,318	°	85	Lefebvre, D.-J.	51	919	°
50	Decamps, L.-A.	61	726	°	86	Ninove, D.-J.	46	966	°
51	Thomas, L.-J.	61	2,447	°	87	Desguin, L.-J.	56	1,406	°
52	Juncker, G.	63	1,738	°	88	Haegens, D.	59	1,579	°
53	Lutter, J.-H.	62	1,102	°	89	Horemans, E.	55	1,570	°
54	Van den Haute, J.-A.	51	1,554	°	90	Callewaert, N.-J.	30	500	°
55	Van Wymeersch, C.	38	434	°	91	Dandoy, L.-A.-N.	55	1,546	°
56	M ^{lle} Willems, M.-J.-P.	53	745	°	92	Michel, J.	62	1,129	°

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
93	Stenuite, J.-B.-D.	60	889	*	129	Gillot, V.-A.-F.-E.	55	54	*
94	Micheels, J.-J.-M.	66	552	*	150	M ^{lle} Michaux, M.-J.	45	1,009	"
95	Van de Velde, F.-A.	52	1,491	*	151	M ^{me} Nys-Deneffe, M.-T.-C.	54	205	*
96	Wittezaele, E.	57	1,374	*	152	Antoine, A.	54	972	"
97	M ^{lle} Bureau, R.	55	1,206	*	155	Bollekens-Wynants, M.-L.-J.	55	1,856	"
98	Lambert, A.	56	962	*	154	Bruyndoncx, N.-L.	63	5,508	*
99	Linsmeau, P.-J.	54	995	*	155	Marchal, A.	40	729	"
100	M ^{lle} Mintiens, I.-C.	55	471	*	156	Liesens, W.	54	758	"
101	Balasse, A.-J.	59	25	*	157	Cabolet, L.-J.-F.	60	891	"
102	Courtoy, S.-A.-J.	62	1,116	*	158	Coussens, C.	40	592	*
105	Feron, A.-J.-A.	56	1,142	*	159	M ^{me} Fleury-Berny, M.-M.	39	735	*
104	Haugen, J.-J.	56	556	*	140	M ^{lle} Van Schepdael, M.-J.	47	1,472	"
105	M ^{lle} Laenen, M.-R.-M.	59	525	"	141	Doyen, J.-R.	57	1,294	*
106	Hiernaux, A.-J.	40	505	*	142	Dumortier, V.-D.-J.	49	1,547	"
107	M ^{me} Hotton-Desmottes, E.-J.	55	591	*	145	Ernoult, A.-A.	55	1,192	"
108	Hoyois, F.-J.	55	1,538	*	144	Gallez, L.	57	1,700	*
109	Backx, C.	56	1,458	"	145	Tordoir, P.-J.	55	1,590	"
110	De Froyer, G.	56	1,164	*	146	M ^{me} Renier-Kunion, M.-A.-L.	55	1,570	*
111	Savonie, J.-B.-C.	57	1,972	"	147	Maesen, M.	61	925	"
112	Van Zype, V.-D.-J.	62	250	"	148	Moulckers, J.-A.	61	1,581	"
113	De Bic, A.	51	556	"	149	Daman, G.-C.	45	924	"
114	M ^{me} Delorge-Impens, M.-A.	52	1,140	"	150	Lenoir, J.-E.-F.	57	1,405	"
115	M ^{me} Ghislain-Wayer, M.-M.-C.	56	499	*	151	V ^e D'Haeseleire-D'Hooge, A.-T.-C.	55	2,044	"
116	M ^{me} D'Hollander-Lenjou, M.-L.	42	744	*	152	M ^{me} Gérard-Engleber, C.-M.-T.	58	460	"
117	M ^{lle} Ternest, L.	51	1,226	*	153	Stapelle, L.-J.	54	2,421	"
118	Willame, F.-V.-A.	61	10	"	154	Verlinden, P.-V.	45	1,086	"
119	M ^{me} Van Hoecke-Hoste, E.	51	1,554	"	155	Maréchal N.-J.	56	418	*
120	M ^{lle} Verwee, A.-J.-L.	41	175	"	156	M ^{me} Ruyffelaert-De Meulemeester, M.-C.	51	1,486	*
121	Hubert, J.	45	746	"	157	M ^{me} Ravet-Jadot, M.-T.	61	1,540	*
122	Moreau, L.	52	1,251	*	158	Seressia, P.-J.	51	1,278	*
125	Ost, J.-F.	58	1,475	*	159	M ^{lle} Desprez, C.-H.	60	2,048	"
124	Germeau, N.-J.	56	1,567	"	160	M ^{me} Hustin-China, E.	47	815	"
125	Dejardin, P.-J.-J.	57	518	"	161	V ^e Leruitte-Nathonet, M.-E.	71	275	*
126	M ^{me} Warland-Renkin, M.	57	559	"	162	M ^{lle} Lootens, E.	54	535	*
127	M ^{lle} Abry, C.-E.-M.	55	285	"	163	Vandenbulcke, S.-J.	56	2,145	*
128	M ^{lle} André, M.-O.-G.	55	480	*	164	Pirrenne, A.-N.-L.-G.	69	500	"

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
165	Peltier, J.-N.-P.	56	1,865	°	201	Hans, M.-V.-P.	55	1,615	°
166	M ^{me} Guillain-Grange, J.	42	100	*	202	M ^{me} Jacquet-Hubert, M.-V.-C.	57	477	°
167	Laurent, S.-J.-H.	67	52	*					
168	M ^{me} Horemans-Marlière, F.-E.	54	75	*		TOTAL.		208,664	
169	Jordens, P.-J.-E.	47	811	*					
170	Jacquet, P.-A.	56	1,404	*					
171	M ^{lle} Hamendt, M.-M.	60	1,430	*		Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
172	Molemaekers, C.-J.	61	2,082	*		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
173	Cornil, M.	50	1,051	*	1	Gilbert, P.-J.-G., directeur à titre personnel à l'administration centrale (art. 1, 8 et 15).	68	5,412	
174	Willain, D.-N.-R.-H.	59	2,270	*	2	Delseune, C.-L.-N., huissier à l'ad- ministration centrale (art. 1 et 8).	68	1,451	Id.
175	M ^{lle} Mintjens, L.-C.	53	510	*	3	Pyra, C.-G., garde-dunes (art. 1 et 8).	68	587	92
176	Leenders, M.-G.-H.	64	2,195	*	4	Everaert, J.-A., aide-éclusier et garde-déversoir (art. 5 et 8).	45	451	Id.
177	Serrure, E.-C.	64	001	*	5	Boël, L.-J., éclusier-contrôleur (art. 1 et 8).	72	714	Id.
178	M ^{me} Van Isterdael-Simeons, A.-R.	58	584	*	6	Bauwin, J.-B.-J., jardinier-démon- strateur à l'institut agricole de l'État (art. 1 et 8).	69	1,085	Id.
179	M ^{me} Van Lier-Ceulemans, C.-D.-Y.	51	415	*	7	Moors, F.-L., pontonnier-rceveur (art. 1 et 8).	66	685	Id.
180	M ^{lle} Hans, J.-M.-B.-L.	58	5,548	*	8	Appart, E.-G., garde forestier (art. 1 et 8).	66	554	Id.
181	Van Baelen, J.-A.	56	316	*	9	Rossignon, N., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	66	281	159- 140
182	Bastin, H.	46	209	*	10	Geirnaert, J.-L., commis de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	68	2,049	Id.
183	M ^{me} Gardien-Balon, J.	51	719	*	11	Dalcq, P.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	69	594	Id.
184	Ghiste, A.-A.	59	1,587	*	12	Michel, C.-J., professeur émérite à l'institut agricole de l'État (art. 2).	66	6,200	Id.
185	V ^e Gilsoul-Angenot, L.-P.-J.	55	1,905	*	15	Chevron, J.-L.-M., professeur émé- rite à l'institut agricole de l'État (art. 2).	55	6,500	Id.
186	Deperadis, J.	42	595	*	14	Sterckx, F.-G., architecte de 1 ^{re} classe aux bâtiments civils (art. 1 et 8).	68	2,788	Id.
187	M ^{me} Dumont-Dauby, P.-J.	40	802	*	15	Vercammen, G., éclusier (art. 1, 8 et 15).	68	768	Id.
188	V ^e Wuyts-Rysheuvels, M.	59	454	*	16	Sandbrink, H.-M.-F., commis-chef des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	69	2,528	214
189	Jouret, P.-J.	55	590	*					
190	Stenuite, J.-B.-D.	60	920	*					
191	M ^{me} Delandtsheer-Demartelaere, P.-J.	42	298	*					
192	M ^{me} Samijn-D'hondt, R.	38	500	*					
193	M ^{lle} Woos, O.-M.-M.	42	522	*					
194	M ^{me} Dufay-Delgrange, C.-J.	51	75	*					
195	Gérard, J.-A.	51	1,448	*					
196	M ^{lle} Lambert, F.	50	779	*					
197	Vandist, L.-M.-T.	58	507	*					
198	M ^{me} Seressia-Servais, C.-M.-A.	55	154	*					
199	M ^{lle} Tricot, J.-M.	51	1,005	*					
200	Dewinter, J.-F.	51	796	*					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
17	Max, F.-J., commis de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	68	2,100	214		Ministère de l'Industrie et du Travail.			
18	Mention, D.-L., surveillant des ponts et chaussées (art. 5 et 8).	60	1,161	Id.		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
19	Anciaux, E.-J.-B., concierge à l'office vaccino-gène central (art. 5 et 9).	48	497	289	1	Arnould, G.-A.-E., directeur général des mines.	68	7,500	•
20	Lahaye, G.-F., garde forestier (art. 5 et 8).	81	290	Id.	2	Cardon, Z.-E.-A., commis-expé- ditionnaire des mines.	47	889	•
21	Lecharlier, A.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	65	55	Id.	3	Baplu, J.-V., vérificateur des poids et mesures.	71	5,150	•
22	Huberty, W.-F.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	66	525	Id.	4	Henkart, J.-H.-G.-A., vérificateur des poids et mesures.	72	3,750	•
23	Ité, H.-J., surveillant de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	66	1,558	Id.	5	Pregaldino, G., vérificateur des poids et mesures.	57	3,145	•
24	Lizin, F.-C., aide-éclusier (art. 5 et 8).	45	540	Id.		TOTAL. . . .		18,454	
25	Misse, P.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	69	412	Id.		Ministère des Chemins de fer, Ponts et Télégraphes.			
26	Ancia, F.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	66	190	Id.		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
27	Yernaux, L.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	66	224	Id.	1	Janmart, D.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	47	802	4
28	Hardy, R.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	64	544	559	2	Helsmoortel, J.-F., maître de ma- nœuvre à bord des paquebots (art. 5 et 8).	65	946	Id.
29	Cornette, N.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	67	574	Id.	3	Vandenbrouck, F.-L.-E., maître de manœuvre à bord des paquebots (art. 5 et 8).	51	1,005	Id.
30	Hoogstoel, F.-G., concierge au con- servatoire royal de musique de Bruxelles (art. 5 et 8).	69	959	Id.	4	Vanden Bruel, M.-J.-V., receveur au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	61	5,375	Id.
31	Massart, J.-H., garde forestier (art. 1 et 8).	75	189	Id.	5	Bremans, M.-J., commissaire de surveillance au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	57	1,820	Id.
32	Lahaye, G.-F., garde forestier (art. 1 et 8).	71	507	Id.	6	Waefelaer, G., commandant de paquebot (art. 5 et 8)	61	2,559	Id.
33	Appart, E.-G., garde forestier (art. 1 et 8).	66	547	Id.	7	Janssens, M.-L., pilote (art. 5, 9 et 15).	65	1,875	Id.
34	Rossignon, N., garde forestier (art. 1 et 8).	66	295	Id.	8	Poelman, L.-P.-E.-A., commis auxiliaire au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	55	797	Id.
35	Huberty, W.-F.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	66	540	Id.	9	Beeckmans, A.-C.-J.-H., percepteur des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	62	4,566	Id.
36	Lecharlier, A.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	65	40	Id.	10	Debue, F., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	52	1,591	Id.
	TOTAL. . . .		42,750		11	Koenig, J., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	57	565	Id.
					12	Lebrun, C.-A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	56	1,858	57

Numero d'ordre	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.
13	Devalcq P-J, facteur des postes (art 5 et 8)	58	819	57	56	Yannesse, I, commis des télé- graphes (art 1 et 8, § 1)	66	2,282	146- 147
14	Betet, D, facteur rural (art 5 et 8)	56	750	Id	57	Pirson, M J J B, receveur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	2,440	Id
15	Campers, J-B, facteur des postes (art 5 et 8)	64	1,051	Id	58	Berents, P-L, percepteur des postes (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	4,186	Id
16	Gaillard, H A, facteur des postes (art 5 et 8).	55	890	Id	59	Soete, R-A, commis-chef au che- min de fer (art 1 et 8, § 1)	66	2,972	Id.
17	De Blauwe, J-J facteur des postes (art 5 et 8)	50	852	Id	40	Van Moer, F, 1 ^{er} chef garde (art 1 et 8, §§ 2 et 15)	66	2,576	Id
18	Wagemans, P J, pilote (art 5 et 8)	49	1,576	Id	41	Sax, F A G., 1 ^{er} chef-garde (art 1 et 8, §§ 2 et 15)	66	2,625	Id.
19	Custers G facteur rural (art 1 et 8, § 2)	66	746	Id	42	Weckx, H-M, chef de station (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	4,403	Id.
20	Ieemans, J B pilote-auxiliaire (art 5 et 8)	66	711	Id	43	Grenier, C V, inspecteur de direc- tion des postes (art 1 et 8, § 1)	66	6,114	Id.
21	Bertrand J-F, facteur des postes (art 1 et 8, § 2)	66	880	Id	44	Seldenslagh, J-B-L, chef de bu- reau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1)	66	3,243	Id.
22	Frossens, C, facteur rural (art 5 et 8)	60	780	Id	45	Vanderougstraete, J-L, receveur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	4,117	Id.
23	Phissart, V H, facteur rural (art 5 et 8)	57	667	Id	46	Strivay, J, facteur rural (art 1 et 8 § 2)	65	725	Id.
24	Detec, V-J, facteur des postes art 5 et 8)	46	580	Id	47	Vandionant, F B-D, facteur rural (art 5 et 8)	58	796	Id.
25	Hinck, J-M-J-S, percepteur des postes (art 5 et 8)	65	1,621	146- 147	48	Loncke, C-F, matelot (art 5 et 9)	49	651	Id
26	Vandereusse L, facteur de station (art 5 et 8, § 1)	47	775	Id	49	Lejeune, L J, facteur des postes (art 5 et 8)	55	775	Id
27	Henrich, N, interprete des postes (art 5 et 8)	48	645	Id	50	Wolfs, I-A, facteur rural (art 1 et 8, §§ 2 et 15)	60	802	Id.
28	Croquet, L, facteur des postes (art 5, 8 et 14)	50	500	Id	51	Lebegue, L J, facteur rural (art 1 et 8)	65	763	Id
29	Delfoige, H-M G, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	47	1 046	Id	52	Debra, I-I, patron sauveteur (art 5 et 8, § 1)	63	551	Id
30	Dulbarre, A-C, contrôleur au secrétariat général (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	3,750	Id	53	Massat, L P F, commis au che- min de fer (art 5 et 8, § 1)	55	408	Id
31	Wittmann, J-I-M, inspecteur général au chemin de fer (art 1 et 8 §§ 1 et 15)	71	7,546	Id	54	Malingreau, H P F, facteur de station (art 5 et 8)	58	912	Id
32	Van Langenhove, J-A, inspecteur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	67	4,977	Id	55	Drapier, Z-J, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	56	508	Id
33	Delvaux, J F-A, chef facteur de station (art 1 et 8)	66	1,860	Id	56	Hanze, O-E, pilote (art 5 et 8).	52	1,463	Id
34	Paternoster, J B, commis chef au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	2,988	Id	57	Borry, C A, pilote (art 5 et 8).	51	1,402	Id.
35	Makintosh, F.-L, 1 ^{er} chef-garde (art. 1, 8 et 15)	66	2,625	Id	58	Robeijns P-G, commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	64	1,877	Id.
					59	Van Raemdonck, I-J, commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	40	639	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
60	Ponsant, E F, commis des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	48	1,957	146-147	85	Mathieu, J G, facteur rural (art 5 et 8)	65	758	146-147
61	Maurus, J J, chef garde (art 5 et 9)	55	1,556	Id	84	Desprets, C L, facteur rural (art 5 et 8)	54	656	Id
62	Preveneers, F A, chef de bureau au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	49	1,971	Id	85	Gillot V-A F I, commis des postes (art 5 et 8 § 1, lois des 18 mai 1876 31 mars et 8 avril 1884)	52	1 343	Id
63	Belot, H, chef garde (art 5, 8 et 13)	65	1,800	Id	86	Deversenne, J-B, commis auxiliaire au chemin de fer (art 5 et 8, §§ 1 et 14)	54	500	506-557
64	Kips, E-J, chef-garde (art 5 et 8)	50	1,502	Id	87	Raedschelders, H-A, facteur des postes (art 5 et 8)	60	817	Id
65	Knegtel, A-C chef facteur de station (art. 5 et 8)	48	1,060	Id	88	Harzumont, C-J, facteur rural (art 5 et 8)	50	694	Id
66	De Ruysser, A-J, machiniste au chemin de fer (art 1 et 8 §§ 2 et 15)	72	1,500	Id	89	Vangrieken, F facteur des postes (art 5 et 8)	59	901	Id
67	Sergant, B, facteur rural (art. 1 et 8)	65	695	Id	90	Onderbekt, F facteur des postes (art 5 et 8)	57	946	Id
68	Stuyck, J, facteur des postes (art 5 et 8).	55	945	Id	91	Van Lerberghe, F, facteur des postes (art 5 et 8)	53	912	Id
69	Basselier, N-A, facteur des postes (art 5, 8 et 13)	62	970	Id	92	Wijnants, M-A, facteur rural (art 5 et 8, § 2).	47	453	Id.
70	Cauwenberghs G, receveur au chemin de fer (art 5 et 8 § 1)	54	2,255	Id	93	Diericx, I, commis au chemin de fer (art 1 et 8)	60	2,525	Id
71	Gerlaxhe, F M, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	46	1,500	Id	94	Vander Weyde, H-L, patron-canotier (art 5, 8 et 15)	63	1,500	Id
72	Erneste, V-M, directeur d'administration au chemin de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	68	6,750	Id	95	Staal, J, patron canotier (art 5 et 8)	58	1,478	Id
73	Degraeve, C, facteur de station (art 1 et 8, § 1)	66	1,455	Id	96	Timmerman, C, patron-pilote (art 5 et 8)	55	2,254	Id
74	Bouckaert, L-F, contrôleur au chemin de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	3,950	Id	97	Debra, G C, pilote auxiliaire (art 5 et 8)	49	1,292	Id
75	Dechaveau, H-L, chef de bureau des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	59	5,081	Id	98	Ryon, D chef garde (art. 5, 8 et 13)	61	1,795	Id
76	Lambert, J F, facteur rural (art 5 et 8)	58	701	Id	99	Crousse, C-F, commis au secrétariat général (art 5 et 8, § 1)	61	1,765	Id
77	Leroy, A J-A, facteur des postes (art 5 et 8)	57	584	Id	100	Charpentier F-J, facteur des postes (art 5 et 8)	59	815	Id
78	Pairou, L E, receveur au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	59	2,722	Id	101	Lebrun, F A, facteur rural (art 5 et 8)	64	655	Id
79	Larsen, L-S M, pilote (art 5 et 8)	46	1,993	Id	102	Fluy, E J, facteur rural (art 5 et 8)	45	455	Id
80	Moreau, I J, 1 ^{er} chef garde (art 1 et 8)	69	1,994	Id	103	Van de Vondel, F-T chef facteur de station (art 5 et 8 § 1)	64	1 753	Id
81	Grad, R chef de station (art 1, 8 et 15)	65	4,593	Id	104	Clevenbergh, J I, agrée au chemin de fer (art 5 et 8)	53	857	Id
82	Istare, S-J facteur rural (art 1, 8 et 13)	65	897	Id.	105	Fallaux, L J, facteur local (art 1, 8 et 13)	65	855	Id

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
106	Horegnée, J -F., facteur local (art. 5 et 8).	64	1,084	556- 557	5	Duchesne, J P J, contrôleur prin- cipal à la manufacture d'armes de l'Etat.	65	2,245	»
107	De Becker, P -E., facteur rural (art 5 et 8)	49	486	Id.	6	Delsemme, H. J, employé supérieur à la fonderie de canons	65	2,615	»
108	De Coninck, C., pilote (art 5 et 8)	56	1,704	Id	TOTAL			15,921	
109	Toubeau, F -X., agrée au chemin de fer (art. 5 et 8)	55	485	Id	Ministère de la Guerre				
110	Lauwers, J -C., matelot (art 5 et 8)	55	597	Id	<i>Pensions militaires.</i>				
111	Joukes, P -F.-A., patron-pilote (art 5 et 8, § 2)	52	1,084	Id.	1	Melaen, P, soldat congédié (loi du 27 mai 1840)	56	274	29- 21
112	De Meire, J -J -E, pilote (art 5 et 8)	50	1,170	Id	2	Goeseels, J, soldat congédié (loi du 27 mai 1840).	83	274	Id
113	Dielen, L., facteur des postes (art. 5, 8 et 11).	55	500	Id.	5	Baily, V, gendarme congédié (loi du 27 mai 1840)	44 1/2	448	Id
114	Bulcke, L -F, facteur rural (art 5 et 8).	48	512	Id	4	Desart, N.-J, soldat (loi du 27 mai 1840)	29 1/2	274	Id
115	Linchant, A.-J, commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	46	1,115	Id	5	Marchal, G, gendarme (loi du 27 mai 1840)	45	448	Id
116	Zonnekeyn C.-L., pilote (art 5 et 8, § 2)	45	920	Id.	6	Deruytere, F -B, maréchal des logis (loi du 27 mai 1840)	45 1/2	468	Id.
117	Van Gansen, F -A., commis à la marine (art 5 et 8, § 2)	47	1,294	Id	7	Mailly, P.-A., capitaine comman- dant (art 20).	49	3,500	Id
118	Dupont, U -J, facteur de station (art. 5 et 8, § 1)	65	727	Id	8	Debroux, A.-R, major (art 21)	52 1/2	3,175	Id
119	Faets, D, facteur local (art 1 et 8, § 2)	65	1,015	Id	9	Gombault, J.-J, medecin de batail- lon de 1 ^{re} classe (art 21)	49	2,287	45
120	Depret, F -I, facteur local (art 5, 8 et 15)	59	975	Id	10	Hennequin de Villermont, P -J, - M -L. (comte), lieutenant (art. 21).	58	999	Id
121	Lacourt, D -D, facteur rural (art 5 et 8)	58	629	Id	11	D'Havé, P.-J, lieutenant (loi du 27 mai 1840).	54	740	Id
122	Lavolette H -J -C, garde au che- min de fer (art 5 et 9)	57	687	Id	12	Lintermans, E.-F., maître-cordon- nier (art 21)	49	790	Id
	TOTAL		102,550		15	Lardinoy, G, premier sergent (art 21)	47	775	Id
	Ministère de la Guerre								
	<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>								
1	Fynaut, L -B, chef de bureau à l'administration centrale.	65	5,562	°	16	Delhalle, H -M -A, sergent garde- magasin (art 21).	53	701	Id.
2	Demets, P -A., portier consigne	65	219	°	17	Gibon, F., -J., musicien -gagiste (art. 21).	42	695	Id
3	Fesingher, B, employé principal de 1 ^{re} classe à l'arsenal de construc- tion.	60	2,250	°	18	Derycke, G.-P, premier sergent (art 21).	45	710	Id
4	Van Sull, J. P., garde principal du génie de 1 ^{re} classe.	65	500	°	19	Dubois, C, musicien -gagiste (art 21)	48 1/2	781	Id

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
20	Henderickx, G., maréchal-ferrant (art 21)	55 ¹ / ₂	456	45	48	Van Houtte, L., soldat (art 20)	25 ¹ / ₂	180	144
21	Van Cauberghe, H., maître-sellier (art. 21)	49	759	Id	49	Lefebvre, L.-L.-J., sergent (arti- cle 21).	40	672	Id.
22	De Vylder, P.-J., adjudant sous- officier (art 21)	59 ¹ / ₂	707	Id.	50	Colles, N., soldat (art. 21)	59	512	Id
25	Van Lierde, J.-B., maréchal des logis chef (art. 21)	61	840	Id.	51	Sauvage, J.-L., premier sergent (art 21)	52	720	Id
24	Hody, N.-J., maréchal des logis (art. 21).	60	700	Id	52	Smeesters, X.-F.-V.-T., caporal (art 21).	57 ¹ / ₂	410	Id
25	Segers, J., trompette (art 21)	56	459	Id.	53	Verbruggen, P.-F., soldat (art. 21).	46 ¹ / ₂	512	Id.
26	Van den Stockt, P., soldat (art 21)	44	566	Id	54	Bosmans, F.-L., maître-sellier (art 21)	57 ¹ / ₂	672	Id.
27	Leclaire, A.-L., maître-cordonnier (art 21).	55 ¹ / ₂	819	Id.	55	Bally, J.-J.-G., maréchal des logis (art 21)	41	565	Id
28	Dekeukelaere, J., soldat (art 21)	40	542	Id.	56	Thomas, V., maître-bottier (art 21).	46 ¹ / ₂	727	Id.
29	Salmon, V. J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	56 ¹ / ₂	822	Id.	57	Leclaire, G.-J.-B., maître-bottier (art. 21)	50	760	Id
30	Reeskens, P.-J., brigadier de gen- darmarie (art 21).	45	676	Id.	58	Misson, G., maréchal-ferrant (art. 21)	62 ¹ / ₂	480	Id
31	Charlier, C.-J.-F., gendarme (art 21).	54	601	Id	59	Godart, L.-J., maréchal des logis de gendarmarie (art 21).	50	771	Id
32	Gillet, J.-J., gendarme (art 21)	46 ¹ / ₂	612	Id.	60	Desaever, L.-J., gendarme (art. 21).	52 ¹ / ₂	658	Id
33	Manil, A., gendarme (art. 21)	45	605	Id	61	Delforge, J.-J., gendarme (art. 21)	55	658	Id.
34	Rabeux, N.-J., gendarme (art. 21).	44	584	Id	62	Lemmens, J. J., gendarme (art 21).	57 ¹ / ₂	654	Id.
35	Perot, C.-A.-J., gendarme (art 21).	40 ¹ / ₂	565	Id	63	Raucroix, A.-G., gendarme (art 21)	52	654	Id.
36	Defossez, G.-J., gendarme (art. 21)	42 ¹ / ₂	510	Id	64	Watelet J., gendarme (art 21)	54 ¹ / ₂	616	Id
37	Delplancq, A., colonel (art 1 ^{er})	59	5,200	Id	65	Collard, F.-G., gendarme (art 21)	46	609	Id
38	Stevens C.-E.-F., lieutenant-colo- nel (art 1 ^{er})	58	4,160	Id	66	Bontems, V.-A.-H., maître-sellier (loi du 27 mai 1840)	58	451	Id
39	Chevalier, L.-V., intendant de 2 ^e classe (art 1 ^{er})	65	4,440	Id	67	Marechal, H.-M., caporal (loi du 27 mai 1840)	41 ¹ / ₂	555	Id
40	Hayen, L.-G., major (art. 1 ^{er})	59	5,900	Id	68	Kerrinckx, G. L.-V., capitaine com- mandant (art 19)	54	5,750	152- 155
41	Lecoute, O.-J.-N.-H., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	5,000	Id	69	Berben, J.-F., lieutenant loi du 27 mai 1840)	53	740	144
42	Oepen, L.-G.-H. A., capitaine com- mandant (art 2, § 5)	55	2,250	Id	70	Secuws, L. L.-E., lieutenant (art. 19).	51	1,850	Id
43	Wirtgen, I.-P. A.-J., major (art 2, § 1)	51	5,040	Id	71	Vanrossomme J.-B.-J., capitaine commandant (art. 20).	49 ¹ / ₂	2,970	Id
44	Leestmans, H.-C., capitaine (art 2, § 1)	50	2,887	Id	72	De Vos, C.-P.-M.-G., capitaine (art 20).	40 ¹ / ₂	2,600	Id
45	Marquis, L.-J.-H., commis aux écritures (art. 1 ^{er})	49 ¹ / ₂	1,020	144	73	Van Ghendt, E.-F., capitaine (art 20)	39 ¹ / ₂	2,500	Id
46	Berry, L.-J.-B., sergent (art 19)	54 ¹ / ₂	781	Id	74	Denit, V.-J., lieutenant (art 20).	57 ¹ / ₂	1,998	Id
47	Foubert, G., soldat (art. 20)	24	580	Id	75	Renaus, L. A.-E., capitaine com- mandant (art 21)	49 ¹ / ₂	2,587	Id

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
76	Delvaux, E-H-L. H., capitaine commandant (art. 21).	40	1,715	144	103	Dewael, G.-G., capitaine en premier quartier maître (art. 2, § 1).	40 1/2	2,592	144
77	Houa, O-M-A., capitaine commandant (art. 21).	40 1/2	1,552	Id.	104	Van den Eynde, L.-C., capitaine (art. 21)	50 1/2	1,586	Id.
78	Lacroix, V.-A.-B., capitaine commandant (art. 21).	54	2,925	Id.	105	Kirsch, A.-V.-C., capitaine (art. 2, § 1).	50 1/2	2,240	Id.
79	Sarton, J.-A.-L.-J., capitaine commandant (art. 21).	45 1/2	2,287	Id.	106	Brewer, R.-F.-J., général-major (art. 1 ^{er}).	65	6,696	198
80	Graux, A., capitaine commandant (art. 21)	50 1/2	2,415	Id.	107	Fix, H.-C., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	227
81	Van Melle, C.-C., capitaine commandant (art. 21).	48	2,510	Id.	108	Wauters, J.-E., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.
82	Vandaele, C.-J.-J.-A., lieutenant (art. 21).	35	962	Id.	109	François, J.-A., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	65	5,600	Id.
83	Renard, V.-H., lieutenant (art. 21)	50 1/2	948	Id.	110	Smeysters, J.-L.-E.-A., major (art. 1 ^{er}).	55	3,696	Id.
84	Van Kerckhove, A.-M.-J., général-major (art. 1 ^{er}).	61	6,448	Id.	111	Humblet, E.-T.-F., major (art. 1 ^{er}).	55	3,696	Id.
85	Vidrequin, C.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,400	Id.	112	Wesmael, A.-J., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.
86	Vanderveken, H.-L., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,200	Id.	113	Meersman, L., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,812	Id.
87	Vandermeeren, M.-A., major (art. 1 ^{er}).	56 1/2	3,696	Id.	114	Cardinael, C.-J., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,925	Id.
88	Notebaert, C.-A., major (art. 1 ^{er}).	57	3,696	Id.	115	Kimpe, L.-F., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,520	Id.
89	Poskin, H.-J., major (art. 1 ^{er}).	56	3,564	Id.	116	Questienne, C.-M.-H.-G.-G., capitaine (art. 2, § 3)	55	2,925	Id.
90	Grade, E.-J. B., major (art. 1 ^{er}).	55 1/2	3,828	Id.	117	Dupuis, A., capitaine (art. 2, § 3).	55	3,000	Id.
91	Maghuse, H.-F., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.	118	Muldermans C.-J., chef de musique assimilé aux lieutenants (art. 2, § 3).	65 1/2	1,468	Id.
92	Delahaye, E.-J., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.	119	Fenaux, J., capitaine commandant (art. 20).	47	2,970	Id.
93	Delahaye, V.-A., major (art. 2, § 3)	57	3,650	Id.	120	van der Grinten, E.-P.-G.-J., major (art. 21)	44 1/2	2,516	Id.
94	Mathieu, J.-A., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,662	Id.	121	Quinaux, J.-G.-E.-M., capitaine en premier quartier-maître (art. 21).	55 1/2	2,812	Id.
95	Van Schooris, C.-V., capitaine commandant (art. 2, § 3)	55	2,850	Id.	122	Lambert, E.-J.-B.-J., lieutenant (art. 21).	55 1/2	962	Id.
96	Dordu, E.-A., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,812	Id.	123	Tack, G., trompette major (art. 20).	49 1/2	840	Id.
97	Henry, J.-C.-E., capitaine (art. 2, § 3)	55	2,700	Id.	124	Ramboux, L.-P., portier (art. 21).	57 1/2	825	Id.
98	Nilcamps, A.-J.-F., capitaine commandant (art. 2 et § 3)	55	2,775	Id.	125	Geus, E., premier sergent (art. 21).	45 1/2	748	Id.
99	Hubot, A.-D., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,540	Id.	126	Chenot, J.-B., sergent (art. 21).	45	759	Id.
100	Thys, J.-J. F., lieutenant (art. 2, § 3)	55	1,609	Id.	127	Obermanns, A.-A., musicien-gagiste (art. 21).	61	750	Id.
101	Moltzberger, J.-J.-I., capitaine commandant (art. 2, § 1).	55	2,962	Id.					
102	Polet, F.-D.-J., capitaine en premier quartier-maître (art. 2, § 1).	53	2,475	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
128	Lefebure, A.-F., musicien-gagiste (art. 21).	42 ¹ / ₂	672	227	157	Witry, E.-P., capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	2,287	351
129	Verpoorten, J., sergent (art. 21).	55	682	1 d	158	Waver, A.-P.-J., général-major (art. 1 ^{er}).	63	6,696	Id.
130	Kruth, A.-H.-J., musicien-gagiste (art. 21).	51	775	Id.	159	Moselli, E.-S.-J., colonel (art. 21)	59 ¹ / ₂	5,400	Id.
131	Mewissen, J., brigadier (art. 21)	45	441	Id.	160	De Ketelaere, D.-J.-H.-G., colonel, (art. 1 ^{er}).	60	5,200	Id.
132	Berckmans, L., maître-artificier (art. 21).	59 ¹ / ₂	969	Id.	161	Ruëlle, A.-T., médecin principal de 2 ^e classe (art. 1 ^{er}).	63	4,320	Id.
133	Zimmer, J.-P., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	57 ¹ / ₂	1,000	Id.	162	de Neunheuser, E.-J., major (art. 1 ^{er}).	56	5,960	Id.
134	Delhaise, H.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	48	718	Id.	163	Quarten, J.-A., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	58	2,000	Id.
135	Point, J.-L.-A., gendarme (art. 21).	49 ¹ / ₂	619	Id.	164	Delhy, J.-F.-J., major (art. 2, § 5).	56	3,519	Id.
136	Reumont, A., gendarme (art. 21).	47	560	Id.	165	Scoupermant, L., capitaine en pre- mier quartier-maître (art. 2, § 5).	55	5,000	Id.
137	Charlier, F., maître-tailleur (art. 21)	59 ¹ / ₂	700	Id.	166	Massart, H., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 2, § 5).	58	2,962	Id.
138	Verhuist, R.-L.-H.-M., V ^e Carl, J.-A	»	594	255	167	Bechet, J.-J.-J., capitaine com- mandant (art. 2, § 5)	55	2,775	Id.
139	Deprez, A., soldat (art. 19)	59 ¹ / ₂	480	351	168	De Bosschere, H., capitaine com- mandant (art. 2, § 5)	55	3,000	Id.
140	Lameyse, H.-E., soldat (art. 21)	21	342	Id.	169	Deom, A.-J., capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	2,812	Id.
141	Paternot, P.-A., soldat réformé (art. 21).	55	342	Id.	170	Jacob, A., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,646	Id.
142	Lebrune, C.-J.-B., premier sergent (art. 21).	55	811	Id.	171	Du Bois, A.-J., capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	2,485	Id.
143	Van der Aa, H., soldat (art. 21)	61	480	Id.	172	André, F., capitaine (art. 2, § 5)	55	2,507	Id.
144	Fort, P., musicien-gagiste (art. 21).	55 ¹ / ₂	677	Id.	173	Vanherberghen, A.-A.-E., capitaine (loi du 27 mai 1840).	52 ¹ / ₂	1,200	Id.
145	Jullé, L., sergent-armurier (art. 21).	15 ¹ / ₂	718	Id.					
146	Merveille, L.-J., sergent-major (art. 21).	47	775	Id.					
147	Van Menten, L., maître-bottier (art. 21).	60	689	Id.					
148	Delautre, N.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	892	Id.					
149	Lamy, L.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	52 ¹ / ₂	794	Id.					
150	Colin, A., gendarme (art. 21)	49 ¹ / ₂	655	Id.					
151	Vigneron, A.-J., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	591	Id.					
152	Debetencourt, J.-N., gendarme (art. 21).	47	584	Id.					
153	Soleil, B.-F.-F.-P., capitaine com- mandant (art. 21).	47	2,362	Id.	1	Vanhemelryck, A.	55	100	»
154	De Roy, G.-L.-O., capitaine (art. 21).	50	1,375	Id.	2	Cabolet, E.-J.	61	100	»
155	Debrais, J.-E.-M., pharmacien de 3 ^e classe (art. 21).	51	801	Id.					
156	Dierickx, M.-F.-E., capitaine (art. 21).	42	1,657	Id.					
						TOTAL. fr.		524,651	
						Ministère de la Guerre.			
						<i>Décorés de l'ordre de Léopold.</i>			
						TOTAL. fr.		200	

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
Ministère des Finances.									
<i>Fonctionnaires et employés.</i>									
1	Willaert, L.-L.-M. receveur des contributions (art 3 et 8).	64	4,378	350	23	Seras, W.-J., brigadier des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,162	68
2	De Cap, A., brigadier des douanes	59	1,016	Id	24	Tytgat, Ch.-L., sous-brigadier des douanes (art 1, 8 et 13)	66	900	Id.
3	Gilbert, B., sous brigadier des douanes (art 1, 8 et 13)	66	900	Id	25	Dupont, C.-J., receveur des contributions (art 3 et 8)	58	1,543	Id.
4	De Gheselle E.-Ch.-F., géomètre du cadastre	65	2,120	Id	26	Els, J.-J., sous-lieutenant des douanes (art 3, 8 et 13).	63	1,462	Id.
5	Hommelen, H.-J., commis aux écritures (art 1, 8 et 13)	65	1,725	19	27	Vandale, L.-F., sous brigadier des douanes (art 3 et 8).	56	829	Id.
6	De Wolf, J.-F., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13)	69	1,868	Id	28	Habran, P.-J., préposé des douanes (art 3 et 9)	42	514	95
7	De Backer, D., brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,085	Id	29	Gilliaux, J.-L., receveur des contributions (art 3 et 8)	57	2,700	Id.
8	Voorenberghe dit Van Vooren berghe, B. préposé des douanes (art 1, 8 et 13)	66	825	Id	30	Mousser, C.-L.-J. conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13)	70	3,250	148
9	Devleeschauwer, J.-B., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	791	Id	31	Lafontaine H.-M.-G., receveur de l'enregistrement (art 1 et 8)	68	4,952	95
10	Castagne, M.-V., conservateur des hypothèques (art 1, 8 et 13)	65	5,250	Id	32	Janmart I J.-V., receveur de l'enregistrement (art 1 et 8)	67	3,652	Id.
11	Roux, Ch.-L.-N., brigadier des douanes (art 3 et 8)	60	1,131	Id	33	Lion, Ph., commis aux écritures (art 1, 8 et 13)	68	2,025	Id.
12	Jaspers, P.-J., préposé des douanes (art 3 et 8)	59	753	Id.	34	Remacle, S.-L., brigadier des douanes (art 3, 8 et 13)	62	1,162	Id.
13	Leurs, A.-J., commis aux écritures (art 1, 8 et 13)	66	2,025	Id	35	Marchand, J.-J., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13).	67	1,345	144
14	Demeure dit Demeur, C.-I.-J., agent du trésor (art 1, 8 et 13).	66	6,000	68	36	Colin, C.-A., sous-lieutenant des douanes (art 3 et 8)	62	1,280	Id.
15	Abrassart, O.-F., receveur de l'enregistrement (art 1, 8 et 13)	71	5,250	Id	37	Dardenne, N., préposé des douanes (art 3 et 8)	48	548	Id.
16	Hallez, E.-J.-J., receveur des contributions (art 1 et 8)	68	4,672	Id	38	Paumen, C.-H., préposé des douanes (art. 3 et 8)	64	797	Id.
17	Lismonde, J.-J., vérificateur des douanes (art 1, 8 et 13)	69	3,351	Id	39	Piérard, F.-J., brigadier des douanes (art 3 et 8).	62	896	Id
18	Putzeys, J.-L., receveur des contributions (art 1, 8 et 13)	65	2,240	Id	40	Poussart, L.-J., brigadier des douanes (art 1, 8 et 13).	66	1,162	Id.
19	Smekens, J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13)	68	1,862	Id	41	Derlet, A., verificateur des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	2,287	Id.
20	Lecomte, E.-J., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13).	68	1,087	Id	42	Clerinx, M.-A., receveur des contributions (art 1, 8 et 13)	66	2,528	Id.
21	Van Haesendonck, F.-J.-L., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13)	67	1,806	Id	43	Remy, E., brigadier des douanes (art 3 et 8)	57	1,158	Id.
22	Briers, A.-A.-C., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13)	66	1,462	Id	44	Haasen dit Haazen, J. M., sous-brigadier des douanes (art 3 et 8)	63	843	Id.
					45	Delcourt, L.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13)	65	1,162	148
					46	Bigaré, A.-L., préposé des douanes (art 3 et 8)	54	485	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
47	Frere, J - A , directeur general à titre personnel (art 1, 8 et 15).	75	7,500	148	69	Roussenfeld J - J , lieutenant des douanes (art 5, 5 et 15)	61	1,481	526
48	Moulin, T - A , directeur general de l'enregistrement (art 1, 8 et 15)	74	7,500	Id.	70	Coupatez, E - J commis des accises (art 5, 8 et 15).	60	1,258	Id
49	Amory, V - L , 1 ^{er} inspecteur general de l'enregistrement (art 1 et 8)	67	7,215	Id	71	Keitenmeyer, C J , brigadier des douanes (art. 5 et 8)	60	1,175	Id,
50	Fourrier, M - I - A , sous directeur au secretariat general (art 1, 8 et 15)	71	4,818	Id	72	Delahaut, E brigadier des douanes (art. 5 et 8)	58	995	Id
51	Colin, J - F - J , lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15)	61	1,587	Id	73	Vanden Bril, J - F , sous brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	65	921	Id.
52	Feller, J - L , préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	60	825	Id	74	Graveline, G - J sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	57	855	Id
53	Robert, E - J , receveur des contributions (art 5 et 8)	60	1,091	184	75	Dambly, A - J , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	56	642	Id
54	Ghuusse J - R., commis des accises en disponibilité (art 5 et 8).	51	697	Id	76	Van Gaver, H. brigadier des douanes	66	1,612	Id
55	Monseu, P - A , receveur des contributions (art. 1, 8 et 15)	65	5,065	218	77	Meny, G - J , brigadier des douanes (art 5 et 8)	55	956	563-564
56	Modard, H J receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	67	2,915	Id	78	Savels, J F , preposé des douanes	65	855	Id
57	Van Drssel, L , geometre du cadastre (art 1, 8 et 15).	66	2,250	Id	79	Vander Stichelen (G.-A), directeur provincial des contributions (art 1, 8, 15 et 59)	71	6,000	Id.
58	Guillemyn, C L., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,987	Id	80	Felin, I Th, directeur provincial des contributions (art 1, 8, 15 et 59).	70	6,000	Id
59	Copermans, E - A , geometre du cadastre (art. 5 et 8)	58	1,854	Id	81	Semet, A - F , directeur provincial des contributions (art 1, 8 et 15)	71	6,000	Id.
60	Dumonceau J , géometre du cadastre (art 1 et 8)	65	1,455	Id	82	Legros, J. J géometre du cadastre (art 1 et 8)	72	2,245	Id
61	Bachy, M , sous contrôleur des accises (art 5 et 8)	60	1,714	Id	83	Desaunais P - C , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,175	Id
62	Buschman, P J , brigadier des douanes (art 1 et 8)	66	1,128	148	84	Tordeur, A - D , vérificateur des douanes (art 5 et 8)	65	2,514	Id
63	Noël, (- L - H , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	56	762	Id	85	Boniverd, E - J , brigadier des douanes (art 5 et 8)	61	1,117	Id.
64	Nizet, A - L - J , préposé des douanes (art 5 et 8).	51	612	Id	86	Coune, L - V - A , brigadier des douanes (art 5 et 8)	56	1,065	Id
65	Guillemin, H - C., préposé des douanes (art. 5 et 8).	45	468	Id	87	Léonard J - J - G , préposé des douanes (art 5, 5, 8 et 9)	61	706	Id.
66	De Koninck A - J , receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	67	2,178	526	88	Aelbers, J , préposé des douanes (art 5 et 8)	48	585	Id
67	Cheneau H J , receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	66	2,053	Id					
68	Le Clément de St-Marcq A - J sous chef de bureau au ministère (art 5 et 8)	58	2,572	Id					
						TOTAL		187,957	